

28 mai 2015 -14:17

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2015

Modification du budget global 2015 pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux, pour l'exercice 2015.

L'arrêté royal du 8 janvier 2015 a fixé le budget des hôpitaux pour 2015 à 8.159.752.968 euros. Conformément à la décision du contrôle budgétaire d'augmenter le budget afin d'implémenter la nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et les adolescents, le projet d'arrêté royal vise à augmenter celui-ci de 4.976.270 euros.

Le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux pour l'exercice 2015 s'élève dès lors à 8.164.729.238 euros.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 janvier 2015 fixant, pour l'exercice 2015, le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>